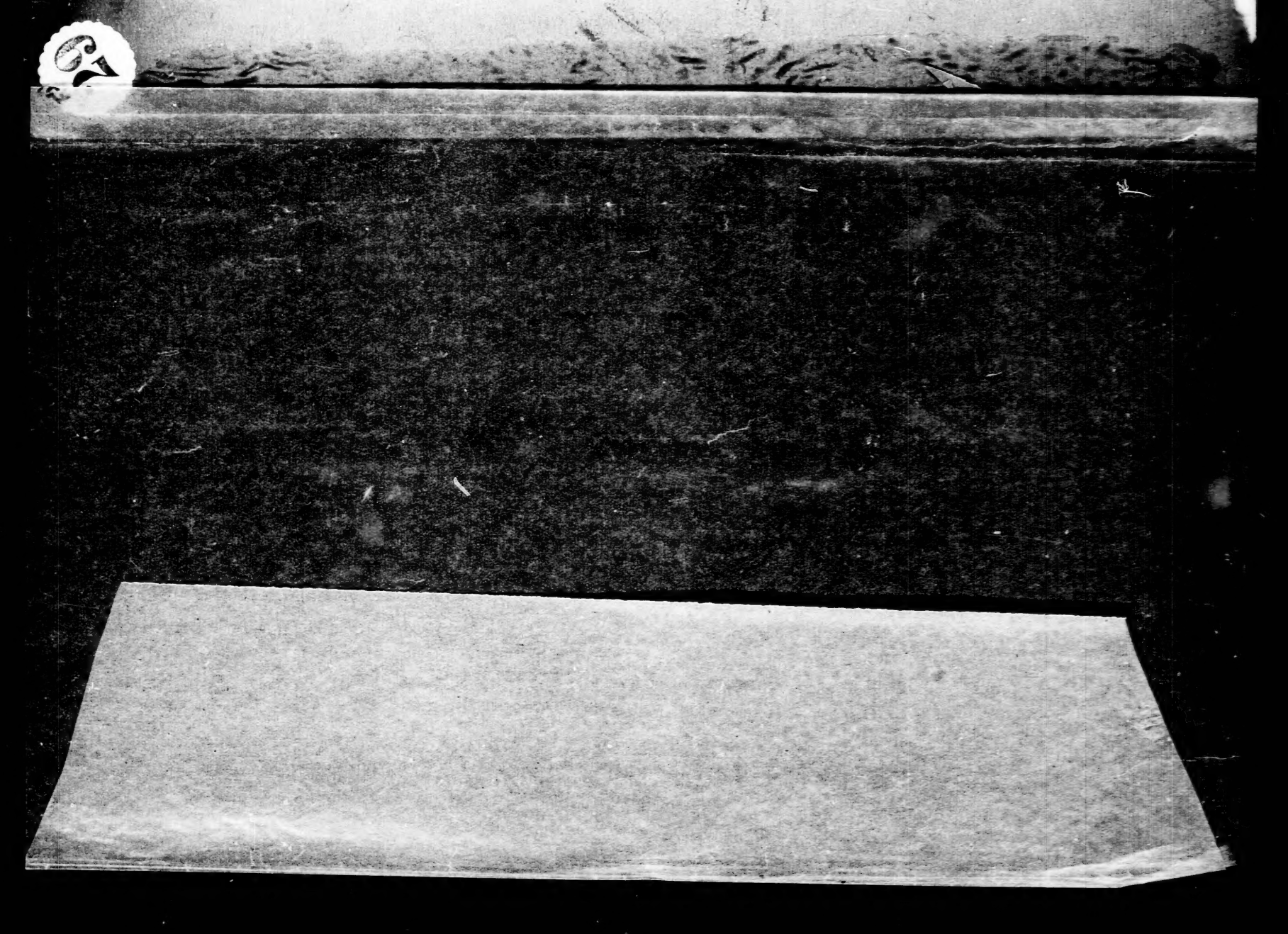

E. ZAY

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

MÉDAILLES D'HONNEUR POUR LES INDIENS

Extrait de l'*Annuaire de la Société de Numismatique*, année 1889.

PARIS
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE
25, RUE LAS CASES, 25

1889

BIBLIOTHÈQUE DE L'ART

L'*Annuaire de la Société française de numismatique* paraît tous les deux mois par fascicules d'au moins 64 pages, et forme, chaque année, un volume d'environ 400 pages.

On s'abonne à Paris, au siège de la Société française de Numismatique, 25, rue Las Cases. Les abonnements partent du 1er janvier et ne sont reçus que pour l'année entière.

Le prix de l'abonnement est de 20 francs.

Toutes les communications relatives à l'*Annuaire* doivent être adressées franco à M. DE BELFORT, directeur de l'*Annuaire de numismatique*, rue Las Cases, 25, à Paris.

Mâcon, imp Protat frères.

NUMISMATIQUE COLONIALE

CANADA

MÉDAILLES D'HONNEUR POUR LES INDIENS

Dans une liasse conservée aux Archives nationales, et qui porte cette suscription : « *Collection de lettres de madame Duplessis Sainte Hélène (sœur du fameux jésuite), religieuse de l'Hôtel Dieu de Québec, à madame Hecquet de la Cloche, à Abbeville,* » lettres écrites de 1718 à 1758, sur les mœurs et coutumes des habitants du Canada, on relève dans l'une, datée du 17 octobre 1723, la relation suivante :

« Le Roi Louis 14 avoit envoyé des médailles d'argent « assés grandes où son Portrait étoit d'un côté et de « l'autre celui du Dauphin son fils et des 3 princes ses « enfans, pour donner à ceux qui se distingueroient dans « la guerre, on y a ajouté depuis un ruban couleur de « feu large de 4 doigts, cela est fort estimé chez eux... « Quand il y meurt quelque chef, on le fait enterrer hono- « rablement, une partie des troupes est sous les armes, « on fait sur sa fosse plusieurs décharges de mousquets, « on met sur sa bière une épée croisée de son fourreau et « la médaille en question attachée dessus. »

La décision ministérielle au sujet des médailles honorifiques à décerner aux Indiens ne paraît pas avoir été enregistrée. La mention la plus lointaine qui en soit faite

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE R.F. 017

dans les papiers du Canada[1] se trouve dans la « Relation de ce qui s'est passé en Canada du 27 novembre 1670, jusqu'au départ du vaisseau en novembre 1671 ». C'est le fait d' « un sauvage du Sault, nommé Louis Atoriata, filleul du Roy, qui conserve chèrement la médaille dont Sa Majesté lui a fait présent ».

On ne connaît pas la description de cette médaille qui, assurément, était à l'effigie de Louis XIV.

Mais celle dont parle la mère Marie Duplessis, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Québec, est inscrite au *Catalogue des poinçons, coins et médailles du Musée monétaire de la Commission des Monnaies et Médailles*, Paris, 1833 :

1° Sous le n° 275. NAISSANCE DU DUC DE BERRY (petit-fils de Louis XIV).

Tête du roi, cheveux longs bouclés. Lég. *Ludovicus Magnus rex christianissimus* (Louis le Grand, roi très chrétien. L. J.).

℟. Les bustes du dauphin et de ses trois enfants, Louis, duc de Bourgogne; Philippe, duc d'Anjou, et Charles, duc de Berry. Lég. *Felicitas domus augustæ* (Félicité de la maison royale). Ex. *Carolus dux Bitur. natus XXXI aug. M. DC. LXXXVI.* (Charles, duc de Berry, né le 31 août 1686.) 41 mill.

2° Sous le n° 276. Mêmes sujet, tête et légende que le n°275, mais seulement cette date : M. DC. XCIII à l'exergue.

Autre de 35 mill.

Autre de 31 mill.

3° Sous le n° 462. Autre de 76 mill. (H. Roussel f.)

Les quatre derniers types, sur lesquels la date de la naissance du dauphin a été remplacée par l'année 1693, ont dû être spécialement frappés pour les Indiens du

1. *Correspondance générale* (Arch. de la marine).

Canada. Il y a quelques années, une de ces médailles, en argent, avec bélière, a été trouvée en la possession d'une vieille famille indienne de la tribu des Hurons, établie à Lorette, près de Québec[1]. Elle est aujourd'hui dans la collection de l'Université Laval, à Québec. C'est la même que le n° 276 du *Catalogue*.

Enfin le P. Roubaud, missionnaire jésuite chez les Abénakis, dans une lettre datée de Saint-François, le 21 octobre 1757, décrivant une grande assemblée de guerriers sauvages, rapporte que « les Chefs et Capitaines ne sont distingués de ceux-ci que par le hausse-col, et ceux-là que par un médaillon qui représente d'un côté le portrait du Roi, et au revers Mars et Bellone qui se donnent la main, avec cette devise : *virtus et honor*[2]. »

Cette dernière médaille figure également au *Catalogue* sous le n° 469, PAIX D'UTRECHT (11 avril 1713) :

Buste du roi couronné de lauriers. Lég. *Ludovicus Magnus*, etc. (R.)

℟. L'Honneur et le Courage debout, appuyés chacun sur une lance et se donnant la main. Le personnage de droite est revêtu d'une cuirasse, armé d'un glaive et coiffé d'un casque à cimier; le personnage de gauche est recouvert d'une draperie flottante passant sur l'épaule gauche et entourant les reins. A leurs pieds, une corne d'abondance. Lég. *Honos et virtus* (Honneur et Courage) (M. f.). 54 mill.

Aux yeux des Indiens, le sujet de cette médaille symbolisait l'amitié des Français et des Indiens; ceux-ci représentés par le personnage simplement drapé, ceux-là personnifiés par le guerrier romain. — Dans la suite, on

---

1. Rev. A. Rheaume, *American Journal of Numismatics*, 1876, vol. XI, p. 93.

2. *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères.* — Mémoires d'Amérique. — Toulouse, 1810, t. III, p. 192.

substitua au buste de Louis XIV le buste de Louis XV lauré et drapé, et tout traité conclu avec une tribu indienne était consacré par la remise au chef d'une médaille comme marque de dévouement.

Les pièces qui suivent sont reproduites à titre de documents :

Québec 1710. *Extrait du grand livre des dépenses.*

Donné au Marquis de Vaudreuil, Vice-Roy du Canada, pour faire des présents à des sauvages, quarante médailles d'argent, revenant à 574 l. 10 s.

Mémoire du Roy aux sieurs marquis de Vaudreuil[1] *et Rondot*[2].

A Marly, ce 10 mai 1710.

Sa Majesté a accordé trente médailles d'argent et dix de vermeil pour faire des présents aux sauvages. Elle les envoie audit sieur de Vaudreuil et Elle désire qu'elles soient distribuées aux chefs des sauvages qui lui sont les plus affectionnés et dont on peut tirer le plus de secours.

Lettre de M. de Vaudreuil au Conseil.

A Québec, le 8 octobre 1721.

J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 20 juin dernier, dans laquelle j'ai trouvé les douze médailles ayant le portrait du Roy, soit quatre grosses et huit petites que le Conseil m'a envoyées au lieu de 36 que j'espérois recevoir et qui avoient été destinées pour m'être envoyées l'année dernière afin de les distribuer aux sauvages Abenakis qui sont le plus affectionnés à la nation; j'aurai toujours beaucoup d'attention à ne faire ces sortes de grâces qu'avec choix et à ne les donner qu'à ceux qui les ont méritées par leurs services et leur attachement. Mais comme ces douze médailles ne suffisent

1. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, grand'croix de l'ordre militaire de Saint-Louis, gouverneur et lieutenant général du Roy en toute la Nouvelle France et autres pays de l'Amérique septentrionale. Mort à Québec, le 10 octobre 1725.

2. Intendant général.

pas pour en donner à tous les chefs sauvages à qui j'en ai fait espérer, et qu'il est nécessaire qu'il m'en reste afin d'en pouvoir donner dans les occasions qui se présenteront, je supplie le Conseil de vouloir bien m'envoyer l'année prochaine les vingt-quatre qui sont restées en France.

Le Marquis de Vaudreuil.

Québec, le 21 octobre 1722.

J'ai reçu la lettre que le Conseil m'a fait l'honneur de m'écrire le 7 juin dernier et les douze médailles avec le portrait du Roy, sçavoir quatre grandes et huit petites qui y estoient jointes. Je continuerai d'avoir attention de ne point prodiguer cette grâce parmi les sauvages et de ne les donner qu'à ceux qui les auront méritées par leur attachement et leurs services pour la nation et à ceux que je croirai nécessaire d'attacher à nos intérêts par cette marque d'honneur.

Rapport de Messieurs de Vaudreuil et Begon au ministre.

Québec, le 26 octobre 1723.

... Et que, pour donner de l'émulation aux sauvages qui se distingueront, il fût envoyé l'année prochaine 24 médailles d'argent de la même grandeur que les dernières qu'ils ont reçues.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 25 septembre 1727.

Depuis la mort de M. le M[is] de Vaudreüil, les Réverends Pères Jésuites m'ont souvent demandé des médailles pour les chefs sauvages domiciliés, auxquels ont avoit coutume d'en donner, mais je n'ay pu faire là dessus ce qu'ils souhaitoient, n'en ayant point. Le Révérend Père de la Chaise, auquel M[me] la Marquise de Vaudreuil en avoit remis une, me l'a donnée et m'a dit qu'il estoit absolument nécessaire d'en demander. J'en ai eu la preuve lorsque les sauvages des pays d'en haut sont descendus à Montréal, et je n'ai pu me dispenser d'en promettre à quelques-uns qui nous ont servi utilement chés les Renards et chés les Anglois. Je vous prie, Monseigneur, de me mettre en état de satisfaire ces sauvages et de m'envoyer une douzaine de petites

médailles et six grandes. Si ce nombre ne suffit pas pour cette année, j'aurai l'honneur de vous en demander encore l'année prochaine, mais j'aurai grande attention à les faire valoir et à n'en donner qu'à ceux qui les méritent par des services essentiels.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 15 octobre 1732.

Je vous remercie, Monseigneur, des douze médailles que vous avés eu la bonté de m'envoyer pour les sauvages. Sa Majesté peut estre assurée que je les feray valoir et que je ne les distribueray qu'à des chefs dont les services et l'attachement aux Français me seront connus. Comme il y en a beaucoup dans le cas à qui j'ay promis cette marque d'honneur, et que l'aventure de nos Iroquois et Hurons contre les Renards me met dans l'obligation d'en donner aux principaux chefs de party, je vous supplie, Monseigneur, d'ordonner qu'il m'en soit envoyé l'année prochaine afin que je sois en état de les décorer de cette marque d'honneur qui les rend aussy respectables parmy eux.

Le Marquis de Beauharnois au Comte de Maurepas.

Québec, le 17 octobre 1734.

La nécessité où m'ont réduit les différentes occurrences des affaires du païs d'en haut, de faire usage des médailles que vous avez eu la bonté de me faire envoyer pour en décorer les chefs qui nous peuvent servir utilement suivant les évènements, me fait prendre la liberté de vous supplier d'ordonner qu'il m'en soit envoyé l'année prochaine deux douzaines pareilles aux dernières que j'ai reçues.

J'ai eu attention de faire valoir celles que j'ai données aux chefs sauvages, mais comme il y en a d'autres qui se sont signalez et que cette marque de distinction les attachera de plus en plus, je vous prie, Monseigneur, de me mettre en état de les décorer quand les occasions le recommanderont.

Mémoire du ministre sur les dépenses.

Versailles, le 12 novembre 1750.

Comme les Iroquois ont promis de tout faire pour détacher les

Abénakis du poste des Anglois, il faut leur envoyer quelques médailles d'or pour les chefs et d'argent pour les guerriers.

De leur côté les Anglais distribuaient également des médailles aux Indiens des territoires qu'ils occupaient à proximité des possessions françaises. Dans la rivalité entre Français et Anglais, ceux-ci essayaient de détacher les tribus alliées aux Français et d'obtenir leur concours dans les entreprises contre leurs ennemis, et lorsqu'un chef avait été gagné par eux, ils lui remettaient une médaille à l'effigie du roi George. Mais les missionnaires s'évertuaient à ramener les transfuges, et pour effacer toute trace de leurs relations avec les Anglais, se faisaient remettre les médailles qu'ils en avaient reçues.

Le marquis de Duquesne écrit à M. Machaud, ministre de la marine :

« Québec, le 13 octobre 1754.

« La mission de M. l'abbé Piquet[1], réputée par nos sauvages domiciliés pour être des espions des cinq nations, vient de donner des plus grandes preuves d'attachement et de fidélité en me renvoyant les médailles que les Anglois avoient données à quelques-uns de ce village qui avoient furtivement assisté au conseil d'Orange, et ils ont chassé un de leurs frères qui estoit soupçonné avoir le cœur anglois. Cette mission prend au mieux et la présence de M. l'abbé Piquet ne peut qu'augmenter leurs bonnes dispositions. »

Au cours d'une conférence entre M. de Vaudreuil[2], gouverneur, et les Indiens députés des Six-Nations, tenue

1. Sulpicien et missionnaire des sauvages Iroquois.

2. Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil de Cavagnal, capitaine de vaisseau, gouverneur et lieutenant général de la Nouvelle France, comprenant le Canada, l'Isle Royale et la Louisiane avec leurs dépendances. Fils de l'ancien gouverneur du même nom.

le 22 décembre 1758, Koué, chef Ounécole, en remettant au gouverneur deux médailles anglaises, fait la déclaration suivante :

« Mon père, nous ne pouvons garder les deux médailles que nous avons eu cy devant la légèreté de recevoir de notre frère l'Anglois pour marque de distinction.

« Nous reconnaissons que ces médailles ont été la véritable source de notre égarement et qu'elles nous ont employés dans des mauvaises affaires.

« Nous nous en dépouillons, nous les rejetons pour ne plus penser à l'Anglois. »

Il est bien difficile de rencontrer aujourd'hui quelque médaille française. Après la conquête du Canada, les Anglais se sont empressés de les faire rechercher dans les tribus et de les détruire.

Les Espagnols ont également donné des médailles aux Indiens, leurs alliés, et aux Etats-Unis, après chaque élection présidentielle, de 1784 à 1884, des médailles étaient distribuées aux chefs indiens du territoire américain.

E. ZAY.